

---

# RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 3/1/1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952  
Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)  
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS - Services administratifs : BP 7429 - 37074 TOURS CEDEX 2 - Tél : 02 47 41 88 73

## COMMISSION DES CONCOURS

---

### CONCOURS TVA IARU REGION 1

### RÈGLEMENT

#### **DATES ET HORAIRE**

Le concours débute le deuxième samedi de septembre à 18:00 UTC et s'achève le dimanche à 12:00 UTC.

#### **SECTIONS**

Section 2 : réception uniquement y compris dans d'autres modes permettant une communication quelconque avec la station susceptible d'être reçue en TVA.

Section 1 : modes de trafic hors du cadre de la section 1 (donc émission-réception).

#### **REPORTS**

Par vidéo : Code secret composé de quatre chiffres non identiques et non consécutifs, différents par bande.

Par radio : Report (vidéo de B0 à B5 et son de T0 à T5) + numéro du QSO à partir de 001 + locator.

Numérotation séparée par bande.

#### **POINTS**

Section 1 :

70cm : 2 points par km.

23cm : 4 points par km.

Bandes supérieures : 10 points par km.

Nota : si la liaison est unilatérale, les points sont divisés par 2.

Section 2 :

70cm : 1 points par km.

23cm : 2 points par km.

Bandes supérieures : 5 points par km.

#### **CLASSEMENTS**

Pour chaque bande, section 1 et section 2, français et européen.

Classement général, section 1 et section 2, français et européen.

## **CLASSES**

A : Emission et réception.

B : Réception.

## **COMPTE-RENDU**

Sur imprimé spécial TVA A4-99-03 et A4-99-04.

Indiquer (pour chaque bande) le meilleur DX (indicatif, locator, distance).

Eventuellement (ce n'est pas une obligation, mais une information intéressante à publier), indiquer le nombre de moyens carrés locator (exemple : JN36) contactés.

\*Compte-rendu électronique : non encore autorisé (compte-rendu papier seulement).\*

## **RECOMPENSES**

Un diplôme au premier de chaque classement (par bande section 1 et 2, et général section 1 et 2).

## **SOAPBOX**

Vos commentaires et anecdotes sur le concours seront les bienvenus (éventuellement accompagnés d'une photo originale).

## **ENVOI**

15 jours au plus tard après la date du concours, au correcteur :

- Par poste selon calendrier et liste des correcteurs publiés dans Radio-REF et sur le site <http://www.ref-union.org>
- Par email : [iarutva@ref-union.org](mailto:iarutva@ref-union.org)

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

En participant à ce concours, le concurrent s'engage à en respecter le règlement, les règles communes et conseils pour tous les concours français, les conditions de son autorisation, et les règles de courtoisie en usage entre les radioamateurs. Le concurrent s'en remet aux décisions du jury en cas de différend.